

# Newsletter N°1 Mars 2021

## La e-Santé : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

La e-Santé (ou santé numérique), constitue un levier majeur pour accompagner la transformation organisationnelle de notre système de santé. Elle a pour objectif :

- l'accessibilité en ligne, pour chaque patient, de l'ensemble de ses données médicales,
- La dématérialisation de toutes les prescriptions,
- La simplification effective du partage de l'information entre tous les professionnels de santé.

L'ARS a défini, en 2018, la stratégie e-Santé pour la Martinique. Cette déclinaison numérique du Projet Régional de Santé a été déterminée à la suite de travaux de concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé en Région.

Dans ce cadre, le numérique doit permettre d'apporter une réponse aux enjeux sanitaires et surtout sociaux identifiés pour :

- ♦ une meilleure coordination entre les différents secteurs de prise en charge (hospitalier, ambulatoire et médico-social) redonnant sa place au CHU, comme centre expert apportant un appui aux autres structures ;

- ♦ le déploiement d'une offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des populations ;
- ♦ un accès aux soins pour tous ;
- ♦ un aménagement numérique du territoire.

Ainsi, l'ARS s'engage à travers sa stratégie régionale e-Santé à promouvoir des réalisations ambitieuses pour les années à venir autour de 6 grands axes :

- ① Une gouvernance associant, dans la continuité des travaux menés en 2018, l'ensemble des acteurs institutionnels;
- ② Une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le futur Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS)
- ③ Une offre lisible et connue de télémédecine, permettant de

relancer les coopérations inter-régionales

- ④ Des outils numériques à destination des usagers pour faciliter l'accès aux informations, aux services de santé et les rendre ainsi acteurs de leur prise en charge
- ⑤ Des services numériques pour les professionnels de santé et une offre de services dédiés, notamment pour le secteur médico-social
- ⑥ Un appui au travail collaboratif entre professionnels, y compris entre établissements de santé et acteurs de proximité pour favoriser la coordination autour du patient.

### Dans ce numéro :

Parcours « Santé Visuelle »	2
Service d'Accès aux Soins	3
Lancement du projet e-Parcours	4
Zoom sur la cyber-sécurité	4



## Structuration d'un parcours « santé visuelle »

L'accès à des soins ophtalmologiques en Martinique pâtit actuellement d'un nombre limité de spécialistes sur le territoire. Une situation qui risque de s'aggraver, puisque 78% des ophtalmologues ont actuellement plus de 60 ans.

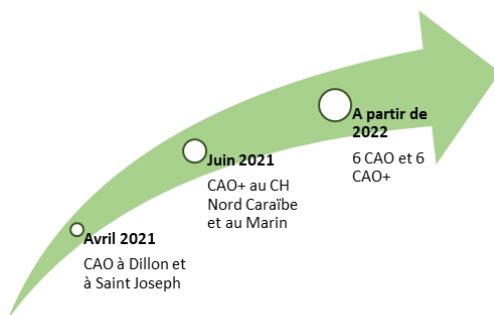
Cette tension entraîne une insuffisance notable des dépistages et de la surveillance des principales causes de cécité :

- ◆ Glaucome,
- ◆ Cataracte,
- ◆ Rétinopathies, notamment chez les patients diabétiques (moins de 40% des patients diabétiques dépistés).

Au regard de cette situation, l'ARS Martinique accompagne et soutient depuis fin 2020, la structuration d'un parcours régional « Santé visuelle », en partenariat avec le CGS<sup>1</sup> Caraïbes et l'URPS<sup>2</sup> Orthoptistes. Ce projet vise à améliorer l'accès aux soins et à favoriser le travail partenarial entre les ophtalmologues, les opticiens et les orthoptistes.

Ainsi, des Centres Avancés d'Ophtalmologie (CAO) seront progressivement déployés sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer un maillage optimal en vue de faciliter l'accès aux soins.

Ces CAO seront tenus par des orthoptistes, en coordination avec les Ophtalmologues référents qui effec-



tueront des télé-expertises via la télémedecine.

Une plateforme numérique sera par ailleurs mise en place. Celle-ci permettra la constitution d'un dossier régional d'ophtalmologie accessible gratuitement par l'ensemble des acteurs du parcours. Elle intègre par ailleurs un module d'Intelligence Artificielle destiné à alléger significativement le travail de dépistage des ophtalmologues en prétraitant les examens de fond d'œil pour la détection de rétinopathie et de glaucome.

Au sein de chaque centre, l'activité de l'orthoptiste sera centrée sur :

- \* le dépistage de la Rétinopathie diabétique (pour les patients adressés par les Médecins Généralistes et via le service d'accompagnement des maladies chroniques « SOPHIA » de l'Assurance Maladie),
- \* le renouvellement des lunettes (à

la demande de certains opticiens ne pouvant pas assurer la réfraction dans leur magasin),

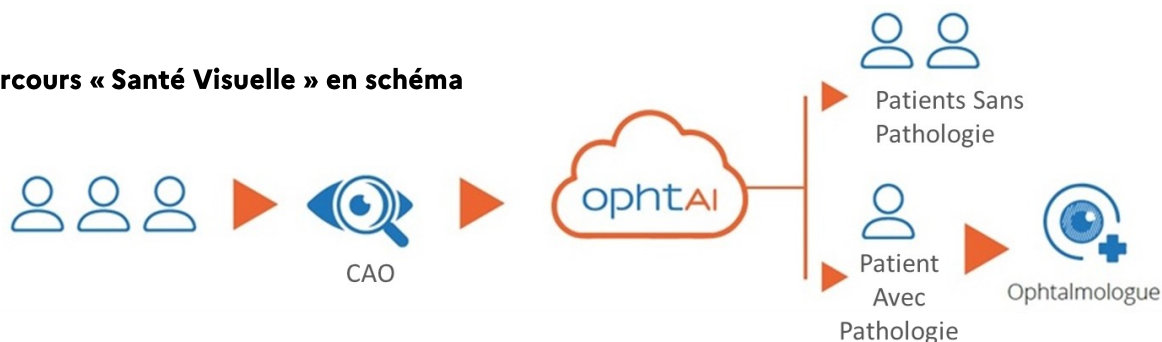
- \* le suivi et le renouvellement des lunettes pour les enfants,
- \* la surveillance et le dépistage de l'amblyopie de l'enfant,
- \* la prise en charge des patients en télémedecine dans le cadre du RNO<sup>3</sup> et/ou RNM<sup>4</sup>,
- \* les protocoles de coopération.

Chaque centre sera équipé d'une chaîne de réfraction complète, d'un tonomètre à air pulsé et d'un rétinographe non mydriatique afin de permettre la réalisation de ces différentes activités.

D'ici fin 2021, ce dispositif s'ouvrira au-delà des frontières de la Martinique afin d'apporter aux professionnels et patients de la Caraïbe une expertise dans ce domaine dans le cadre du programme de coopération internationale "CARES".

**Enjeux:** Permettre une prise en charge au plus près de la patientèle et dégager ainsi du temps pour que les ophtalmologistes puissent réserver leurs créneaux de consultation aux seuls patients qui nécessitent une prise en charge spécifique directe.

### Le Parcours « Santé Visuelle » en schéma



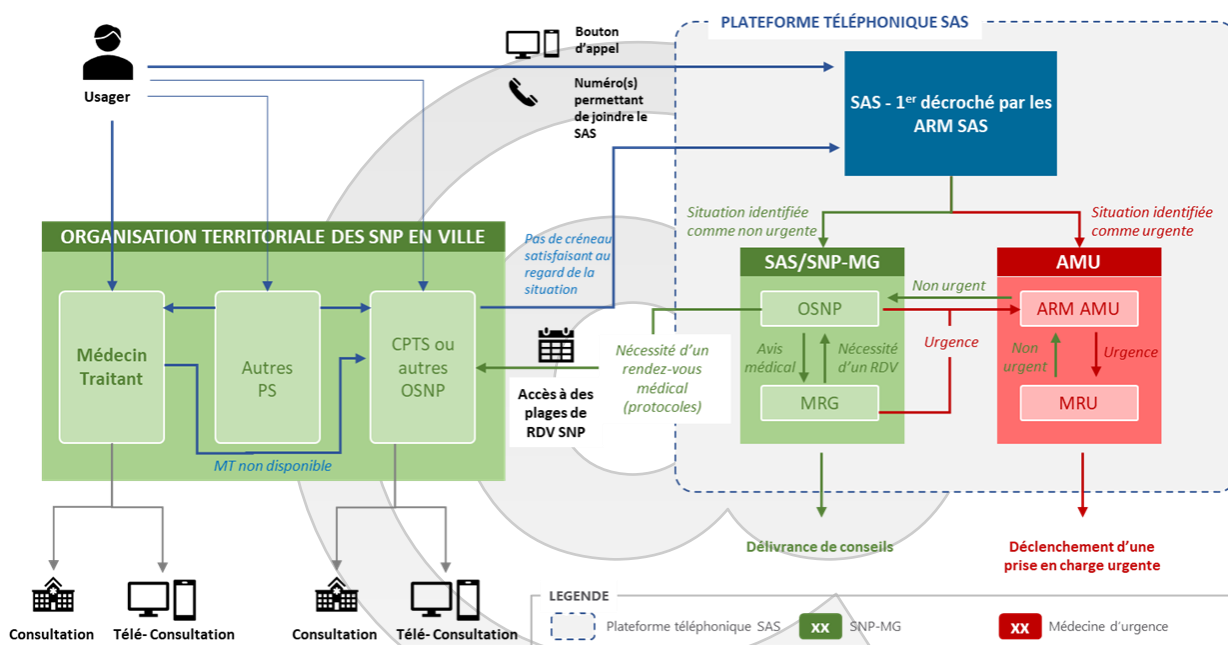
## Mise en place du Service d'Accès aux Soins (SAS)

Proposé dans le Pacte pour la refondation des urgences, le Service d'Accès aux Soins (SAS) a été réaffirmé lors du Ségur de la santé. L'objectif du dispositif est de permettre à chacun, quel que soit son lieu d'appel, d'accéder rapidement aux soins dont il a besoin, luttant ainsi contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

tion médicale, opérationnelle 24h/24 et 7j/7. Celle-ci permet, en fonction de l'urgence de chaque situation et des besoins des patients, d'obtenir une réponse adaptée pour des soins non programmés ou des soins de médecine d'urgence.

lieu de résidence

Le comité de pilotage régional du projet associe l'ensemble des acteurs régionaux autour de l'ARS et de la CGSS Martinique : CPTS<sup>6</sup> Madinina, SAMU 972, SOS Médecins, Association PDSAL972<sup>7</sup>, URML<sup>8</sup>, CDOM<sup>9</sup>.



Le SAS repose sur 2 volets :

- ◆ Une plateforme digitale (site internet, application) ;
- ◆ Une prise en charge organisée des appels pour toute situation d'urgence ou tout besoin de soins non programmés, lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention.

A compter de janvier 2021, une expérimentation nationale a été lancée dans 22 sites pilotes répartis dans 13 régions, y compris la Martinique.

Le projet s'est appuyé sur l'expérience régionale déployée pendant la crise sanitaire COVID-19 de mars à juin 2020. Il prévoit notamment une plateforme téléphonique de régula-

La plateforme propose par ailleurs :

- ◇ une orientation ou un conseil médical ou paramédical ;
- ◇ la prise de rendez vous pour une consultation avec un médecin généraliste dans les 48h ;
- ◇ L'accès à une téléconsultation ;
- ◇ L'orientation vers un établissement de santé ou une MMG<sup>5</sup> ;
- ◇ Ou l'envoi, au domicile du patient, d'un médecin ou d'une équipe de soins via l'application mobile Entr'Actes, en fonction du motif de recours.

Le dispositif permet ainsi de solliciter le cercle de soin habituel du patient ou, par géolocalisation, un professionnel de santé proche de son

**Enjeux:** Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en offrant à la population un accès rapide aux soins dont elle a besoin, quel que soit son lieu d'appel.

## Lancement du programme e-Parcours

Le programme e-Parcours sera lancé officiellement le 15 avril prochain à la suite du premier Comité de Pilotage régional.

Les travaux, qui seront menés sur une durée de 3 ans, viseront à :

- Renforcer les actions de prévention et de suivi du patient ;
- Favoriser le repérage précoce et l'entrée dans le parcours de soins des patients nouvellement dépistés ;
- Faciliter la coopération des professionnels autour du patient et leur apporter un appui dans la coordination des soins,
- Apporter un appui aux professionnels dans la coordination de la prise en charge de patients à risques ou complexes.

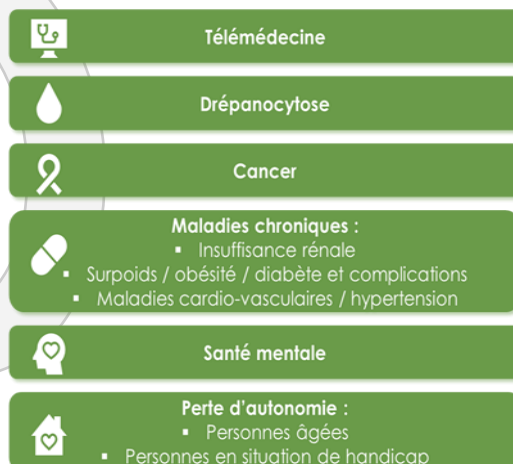
6 parcours ont été identifiés comme prioritaires pour la région Martinique. Pour chacun d'eux, il s'agira, à partir d'un état des lieux de l'existant :

- ① De mettre en place des organisations de santé de proximité pour assurer une prise en charge coordonnée des patients ;
- ② De déployer des services numériques de coordination (annuaires et accès, processus de travail, services d'échanges d'information) au service des organisations.

En ciblant la télémédecine comme un parcours à part entière, l'ARS a marqué sa volonté de redynamiser cette activité. Ainsi, sur la base d'un diagnostic territorial et d'une cartographie de l'offre de soins en télé-

médecine régionale ou en coopération interrégionale, une solution régionale pourra être choisie pour assurer la cohérence avec les besoins du territoire. Des projets pilotes pourront alors être accompagnés dans la perspective d'une généralisation sur 12 mois.

### 6 parcours prioritaires



## Zoom sur la Cybersécurité

L'essor du numérique en santé accentue aujourd'hui la menace que constitue la cybercriminalité pour les structures de santé et du médico-social : cryptovirus, hameçonnage, pouvant aboutir à des demandes de rançon mais surtout à des pertes ou fuites de données avec un risque réel de mise en danger du parcours de soins des patients.

Dans ce contexte, l'ARS Martinique prévoit de lancer, dès le 2<sup>nd</sup> trimestre 2021, un programme régional pluriannuel auprès des établissements et structures de santé, visant à :

- ♦ informer, sensibiliser les acteurs
- ♦ amorcer une véritable mise en mouvement de tout l'écosystème du numérique en santé sur le territoire pour une amélioration globale en termes de cybersécurité.

### Phase 1 (2<sup>ème</sup> trimestre 2021) :

- ♦ ARS Martinique
- ♦ CHUM
- ♦ GCS-SIS<sup>10</sup>
- ♦ Clinique de la Tour

Ce programme régional vise ainsi à :

- Réaliser une prise d'empreinte sur l'ensemble du territoire permettant d'apprécier les vulnérabilités face aux cyberattaques ;
- Mesurer les écarts aux bonnes pratiques dans tous les champs de la santé digitale (diagnostic 360°) afin de proposer un plan d'actions chiffré, planifié et orchestré par risque ;

- Informer, sensibiliser et accompagner les utilisateurs des systèmes d'information en santé ;
- Mettre en place un collège des responsables Sécurité en Région.

**Enjeu :** Parvenir collectivement à un niveau supérieur de vigilance et d'entraide en matière de cybersécurité

<sup>10</sup> - GCS SIS : Groupement de Coopération Sanitaire Systèmes d'Information en Santé